



Photo AFP

François Hollande et son Premier ministre, Manuel Valls, regardant la patrouille de France, le 15 août, à Toulon.

# Ayrault, Valls I, et maintenant Valls II... En cinq mois, trois gouvernements !

La crise du régime s'accélère brutalement, alimentée par l'échec de Hollande à bâtir un consensus avec les organisations syndicales autour du pacte de responsabilité.

Yan Legoff

**B**ien au-delà des intentions — somme toute très mesurées — des ministres « frondeurs » qui ont précipité, le 24 août, la chute du gouvernement, tout le régime est profondément ébranlé. L'exécutif est isolé, rejeté comme jamais. La droite, désarticulée dans une lutte interne à mort, est dans l'incapacité de se poser en alternative gouvernementale. Toutes les représentations politiques institutionnelles sont en crise. La démission forcée du premier gouvernement Valls est un nouvel épisode, et certainement pas le dernier, d'une crise de régime qui s'emballe et dont nul ne sait sur quoi elle débouchera. Et dire que, le 30 août, Hollande doit siéger dans un sommet européen extraordinaire ! Hollande était arrivé au pouvoir parce qu'en homme de « gauche », disait-il, il serait mieux à même que Sarkozy de conclure avec les syndicats un pacte, un consensus sur les réformes nécessaires, en premier lieu sur le pacte de responsabilité. Il n'y est pas parvenu, et cet échec est à la racine de la crise permanente de ses gouvernements successifs.

« Accélérer les réformes », et puis...

Mercredi 20 août : c'est le Conseil des ministres de rentrée. Pressé par des indicateurs économiques catastrophiques, par la crise au sein même de la majorité présidentielle, miné par un rejet sans précédent dans tout le pays, François Hollande donne une longue interview où il

entend réaffirmer son autorité et sa politique. « J'ai fixé un cap, c'est celui du pacte de responsabilité », dit-il au journal *Le Monde*. « Ce n'est pas parce que la conjoncture est plus difficile en France et en Europe que nous devons y renoncer. Au contraire, nous devons aller plus vite et plus loin. » Et de marteler : « Je veux accélérer les réformes. »

Rappelons-le : le pacte de responsabilité, ce sont 41 milliards d'euros donnés au patronat d'ici à 2017 en exonérations sociales et fiscales, et un plan de rigueur sans précédent de 50 milliards d'euros qui l'accompagne, touchant toute la population.

C'est dans quelques semaines que le gouvernement, dans sa loi de finances et dans la loi de financement de la Sécurité sociale, doit véritablement le mettre en œuvre.

« On maintient le cap et on est dans le mouvement, on force l'allure », répète encore Hollande, le samedi 22 août, en déplacement officiel dans l'océan Indien. Deux jours plus tard... il n'a plus de gouvernement !

Entre-temps, dans la presse, son ministre de l'Économie, Arnaud Montebourg, dénonce « la réduction dogmatique des déficits » (Montebourg prend soin de se réclamer du Fonds monétaire international et de sa directrice, Christine Lagarde, ancienne ministre des Finances de Sarkozy).

Il est rejoint par le ministre de l'Éducation nationale, Benoît Hamon (« Arnaud et moi ne sommes pas loin des frondeurs », dit ce dernier), et par la ministre de la Culture, Aurélie Filippetti. « Ce que nous demandions, ce n'était pas un changement complet, radical, de la politique économique menée. Simplement que l'on puisse adresser un message aux Français sur le chômage, le pouvoir d'achat, une répar-

tion un peu différente de l'effort des 50 milliards d'économies de réduction du déficit », dira-t-elle.

« La ligne jaune a été franchie », déclare pourtant le Premier ministre, dimanche 23 août, qui craint visiblement que ces déclarations, au sein même du gouvernement, ne déstabilisent définitivement un dispositif déjà chancelant. Il exige la démission de tout le gouvernement. Il l'obtient de Hollande le lundi 24 août au matin.

La clé de toute la situation

..... Mais le nouveau gouvernement pourrait-il mettre en œuvre le pacte de responsabilité ? Et s'il parvient malgré tout à le faire voter d'ici à la fin de l'année au Parlement, tiendra-t-il assez longtemps ensuite pour l'appliquer ?

Car, répétons-le, Hollande n'a pas réussi à forger un consensus social avec les syndicats pour appliquer les « réformes », et le pacte de responsabilité en premier lieu. Un échec rendu patent par le boycott, en juillet dernier, par les confédérations FO et CGT, avec la FSU et Solidaires, de la dernière conférence sociale. C'est la clé de toute la situation.

Le ministre du Travail, François Rebsamen, avait tenté, fin juillet, de renouer les fils, demandant aux syndicats leur « engagement » pour « aller de l'avant ». Il avait invité les dirigeants nationaux des organisations patronales et syndicales et les représentants des cinquante principales branches professionnelles à une réunion, prévue le 10 septembre, en insistant sur « l'importance des négociations dans les mois à venir sur le pacte de responsabilité ».

Mais cette réunion aura-t-elle encore lieu ?

## Les 16 ministres de plein exercice du gouvernement Valls II

### ● LES MINISTRES QUI CONSERVENT LEUR POSTE

**Affaires étrangères** : Laurent Fabius  
**Intérieur** : Bernard Cazeneuve  
**Écologie** : Ségolène Royal  
**Agriculture** : Stéphane Le Foll  
**Finances** : Michel Sapin  
**Défense** : Jean-Yves Le Drian  
**Affaires sociales et Santé** : Marisol Touraine  
**Travail** : François Rebsamen  
**Logement** : Sylvia Pinel  
**Décentralisation** : Marylise Lebranchu  
**Justice** : Christiane Taubira  
**Outremer** : George Pau-Langevin

### ● LES MINISTRES QUI CHANGENT DE POSTE

**Éducation nationale** : Najat Vallaud-Belkacem (ancienne ministre du Droit des femmes) remplace Benoît Hamon.  
**Culture** : Fleur Pellerin (ancienne secrétaire d'État chargée du Commerce extérieur) remplace Aurélie Filippetti.

### ● LES NOUVEAUX

**Économie et Industrie** : Emmanuel Macron (ancien conseiller aux questions économiques de François Hollande) remplace Arnaud Montebourg.  
**Ville, Jeunesse et Sports** : Patrick Kanner (président du conseil général du Nord).

Photo AFP



Le maire de Bordeaux, Alain Juppé, entouré de François Fillon, Jean-Pierre Raffarin et Luc Chatel, le 8 juillet à Paris.

## L'UMP, déchiquetée, avoue son incapacité à prendre le pouvoir

**B**eaucoup de commentateurs ont vu le concentré de toute cette situation dans le spectacle pathétique du président de la République, seul devant un micro, le visage dégoulinant, sous une pluie battante, venu à l'île de Sein, au large des côtes bretonnes, pour une énième commémoration de la Seconde Guerre mondiale. Cette isolement du pouvoir, rejeté par l'électorat populaire comme jamais, usé, qui ne peut vraiment compter que sur le soutien du Medef, n'épargne aucune représentation institutionnelle.

Aucune d'entre elles n'est en mesure aujourd'hui d'assurer une quelconque alternance constitutionnelle pour appliquer le pacte de responsabilité. La droite est, elle aussi, en lambeaux, incapable de gouverner. Loin de triompher, le secrétaire général intérimaire de l'UMP, Luc Chatel, écarte toute dissolution de l'Assemblée nationale. « Non, je ne suis pas dans cette logique-là, dit-il sur Europe 1, le 25 août. Je crois que nous devons laisser les institutions respectées. Le président de la République a décidé de changer de gouvernement, le Premier ministre doit le constituer. » « Je ne crois pas, très honnêtement, que l'oppo-

sition républicaine soit prête à gouverner le pays », admet son secrétaire général adjoint, Geoffroy Didier. François Fillon est tout aussi compréhensif : « François Hollande, dit le dirigeant de l'UMP, a choisi d'agir sur le gouvernement pour, semble-t-il, lui donner davantage de cohérence. Tant mieux si cela permet d'engager au moins quelques vraies réformes ! » Sarkozy se tait... On a connu plus virulente opposition ! Mais, signe de son éclatement, la droite, même sur cette question, n'est pas unanime. L'ancienne ministre UMP Valérie Pécresse juge une dissolution « inévitable »... **Y. L. ■**

Photo AFP



**“Le gouvernement fait ce qu'il faut et va dans la bonne direction. Pour une fois, reconnaissons-le !”**

Le président du Medef, Pierre Gattaz

## Le changement de gouvernement rassure le patronat (AFP)

Paris, 25 août 2014 (AFP)

**L**a décision de changer de gouvernement pour mettre fin à la fronde d'Arnaud Montebourg contre l'austérité rassure le patronat sur la volonté de François Hollande de poursuivre une politique de soutien aux entreprises. Objectif : tenir la ligne du pacte de responsabilité, censé alléger de 30 milliards d'euros les cotisations patronales d'ici à 2016, réduire la fiscalité de plus de 10 milliards (d'ici à 2017) sur les entreprises. L'exécutif promet également 5 milliards de mesures sociales et fiscales pour les ménages les plus modestes. Il prévoit en parallèle 50 milliards d'euros d'économies de dépenses d'ici à 2017. « Les entreprises rappellent l'urgence de continuer la politique en faveur de la compétitivité de l'économie », a réagi le Medef. A deux jours de l'ouverture de son université d'été, la principale organisation patronale a émis l'espoir « que la politique économique en faveur de la compétitivité des entreprises, annoncée en début d'année et dont les premières mesures viennent d'être votées en juillet pour application en 2015, sera confirmée » par le « nouveau gouvernement Valls » et que ce dernier « agira rapidement ».

« Le message est assez clair et va dans le bon sens », s'est pour sa part félicité le secrétaire général de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CGPME), Jean-Eudes du Mesnil. Mais pour la CGPME, « ça ne peut pas suffire ». Même ton de la part du patron du Medef, Pierre Gattaz, qui, le 18 août, lançait sur son blog : « Est-ce que cela suffira ? Non. Évidemment que non », tout en concédant que « le pacte est la bonne solution, la politique de soutien à la compétitivité des entreprises est la bonne solution ». « Le gouvernement fait ce qu'il faut et va dans la bonne direction. Pour une fois, reconnaissons-le ! », concédait-il. Une ligne confirmée sans ambiguïté par le numéro deux du Medef, Geoffroy Roux de Bézieux. « Le cap politique qu'a choisi François Hollande est le bon, et nous on pense qu'il faut aller plus vite et plus fort », a-t-il commenté lundi 24 août. M. Gattaz aura l'occasion de s'entretenir avec Manuel Valls dès mercredi au grand rendez-vous annuel de l'organisation patronale, sur le campus d'HEC à Jouy-en-Josas (Yvelines). Le geste de Manuel Valls est symbolique : il n'est que le second Premier ministre en exercice depuis la création du Medef en 1998 à s'y rendre, après Jean-Marc Ayrault en août 2012. ■

### LU DANS LA PRESSE

**Le Monde :**

**“Un bateau ivre”**

« Cinq mois seulement après la constitution de l'équipe de Manuel Valls, au lendemain d'élections municipales calamiteuses, cette dramatisation, très inhabituelle de la part du chef de l'Etat, a toutes les allures d'un va-tout... Laisser la brèche, jusqu'ici seulement parlementaire, des “frondeurs” s'élargir à l'intérieur même du gouvernement risquait de donner de celui-ci, plus encore qu'auparavant, l'image d'un bateau ivre... Pour MM. Hollande et Valls, c'est donc, plus que jamais, l'heure de vérité : ont-ils la majorité de leur politique ? »

**Les Echos :**

**“Crise de régime”**

« A peine plus de deux ans après l'élection de François Hollande, la longue, spectaculaire litanie des crises politiques jalonnant ce quinquennat depuis l'affaire Cahuzac jusqu'au divorce avec les écologistes est loin de prendre fin. Au contraire, tout porte à croire qu'elle va aller en s'aggravant (...). Si l'exécutif ne change pas de braquet, le pays est condamné à vivre longtemps encore en régime de crise. Et pourquoi pas en crise de régime... »

**Le Figaro : “Des conséquences encore incalculables”**

« Sur fond de défiance abyssale et de désastre économique, comment ne pas reconnaître dans ce gouvernement devenu fou, ce Parti socialiste fracassé, cette majorité en charpie, tous les ingrédients d'une crise de régime dont les conséquences sont encore incalculables, mais dont il est clair que le replâtrage gouvernemental annoncé pour aujourd'hui ne saurait les épuiser ? »

**Le Journal de la Haute-Marne : “Hollande tiendra-t-il jusqu'en 2017 ?”**

« Quoi qu'il en soit, la crise actuelle jette un projecteur cruel sur la faiblesse de François Hollande... Même la météo s'y met pour le desservir. Hier, lors d'un énième discours commémoratif, à l'île de Sein, il a parlé sous la pluie... Son imperméable était détrempé et ses lunettes complètement embuées... Un symbole cinglant de la démonétisation de la fonction présidentielle. Cette image, en pleine tourmente politique, faisait jaillir une simple question : tiendra-t-il jusqu'en 2017 ? » ■

### ÉDITORIAL

## Crise de régime

Daniel Gluckstein  
Secrétaire national du POI

« **H**ollande chasse de son gouvernement les opposants à l'austérité dictée par l'Union européenne », titre le *Financial Times* (1). Pour le capital financier, le gouvernement Hollande-Valls ne peut s'écarter d'un millimètre de sa mission : imposer les plans destructeurs de l'Union européenne.

La crise du régime est béante. Elle résulte de l'impossibilité pour le gouvernement Hollande d'appliquer son pacte de responsabilité, et de l'obligation dans laquelle il se trouve néanmoins de chercher à l'appliquer. Avec l'échec de sa conférence sociale, il n'est pas parvenu à lier les organisations syndicales à la mise en œuvre de son plan (il va cependant revenir à la charge dans les semaines qui viennent). Mais il lui faut quand même avancer.

C'est une certitude : le gouvernement Valls II — pourtant rejeté par l'immense majorité — va continuer à chercher à imposer, à marche forcée, sa politique de destruction. Cela, dans cette situation où une étape est franchie dans la crise de décomposition de la Ve République, impuissante à réaliser l'objectif pour lequel elle a été fondée : intégrer les organisations ouvrières dans un système corporatiste. Derrière le régime de la Ve République, toutes les institutions de l'Union européenne, ses pactes, ses critères de stabilité, sont frappés.

Cette brusque accélération de la crise a pris toutes les forces politiques de court. Chacune avance « sa » solution. Les uns demandent une dissolution de l'Assemblée nationale. D'autres évoquent une « présidentielle anticipée ». D'autres (les dirigeants du PCF) voudraient œuvrer à une recomposition des forces « de gauche ». Tous, en fait, restent dans le cadre des institutions.

Aller à la racine suppose d'en finir avec les institutions antidémocratiques de la Ve République et de l'Union européenne. La démocratie n'a de contenu véritable que si le peuple lui-même prend en main le règlement du problème. La solution ne viendra pas de l'élection d'une « nouvelle majorité » qui continuerait la politique de la précédente, ou d'un nouveau président qui poursuivrait l'œuvre de son prédécesseur.

La question posée est celle d'une Assemblée constituante souveraine, par laquelle les députés du peuple mettront en place une authentique démocratie, jetant les bases d'un gouvernement à même d'imposer les mesures d'urgence qu'appelle la situation. En commençant par rompre avec l'Union européenne.

Telle est la position adoptée par le POI dans son congrès de fondation. Aujourd'hui, d'autres militants, d'autres responsables évoquent cette perspective d'une Assemblée constituante. Qui imposera l'élection d'une telle assemblée ? Qui ouvrira la voie à cette solution démocratique, sinon le mouvement de la classe ouvrière, réalisant sa mobilisation unie avec ses organisations pour balayer le pacte de responsabilité ?

C'est dans cette articulation entre la lutte de classe rassemblant les forces pour bloquer le pacte de responsabilité, et la perspective politique permettant au peuple d'imposer sa volonté, qu'une issue conforme à la démocratie pourra surgir de la crise du régime. Sous quelle forme, à quels rythmes, dans quelles conditions ?

Ces questions ne méritent-elles pas discussion entre les militants ouvriers, les travailleurs et les jeunes qui cherchent une solution conforme aux besoins du peuple ?

(1) Certes, Montebourg et Hamon ne sont pas des « opposants » à l'austérité ; mais même leur prétention à vouloir « assouplir » le pacte de responsabilité était de trop.

## Une rentrée scolaire marquée par la crise de régime

Laurence Fayard

Expression de la crise de régime et de la décomposition des institutions de la Ve République nourries par le rejet massif des contre-réformes du gouvernement, Benoît Hamon, ministre de l'Éducation nationale, a confirmé le 25 août son départ du gouvernement. Une situation inédite à une semaine de la rentrée scolaire !

« Depuis avril, Benoît Hamon a essentiellement déminé des dossiers sensibles », indique l'AFP (25 août), qui cite notamment la « réforme contestée des rythmes scolaires ». Refusant de répondre à l'exigence de retrait de la réforme mise en place par son prédécesseur Vincent Peillon, exigence portée depuis février 2013 par les enseignants et les personnels communaux avec leurs syndicats rejoints dans de nombreux départements et communes par les parents d'élèves et des élus, il avait fait publier, le 8 mai dernier, un décret dit « complémentaire » à la réforme Peillon.

Ce texte met l'accent sur le développement des « expérimentations », dérogeant ainsi encore davantage au cadre national de l'école de la République. Trois jours avant sa publication, ce décret avait été massivement rejeté au Conseil supérieur de l'éducation (CSE), puis au Comité technique ministériel (CTM), où il n'avait obtenu aucune voix des organisations syndicales.

Ce qui était et est toujours massivement rejeté, c'est le renforcement de la mainmise des pouvoirs locaux contenue dans le projet éducatif territorial du décret Peillon.

C'est la possibilité ouverte de déroger à la réglementation nationale, aux horaires hebdomadaires d'enseignement, par des accords entre maires et conseils d'école, aux programmes nationaux d'enseignement et au statut

national de fonctionnaire d'Etat des enseignants.

« Ces décisions ont suscité des critiques, entraînant coup sur coup la démission du directeur de l'enseignement scolaire et du président du Conseil supérieur des programmes », relève l'AFP (25 août).

La veille de l'annonce de son départ, le 24 août, sur RTL, Benoît Hamon prévenait pourtant qu'il ferait preuve d'une « intransigeance totale » vis-à-vis des maires qui décideraient de ne pas appliquer la réforme des rythmes scolaires à la rentrée et menaçait : « Si nous devons avoir recours au préfet — des maires ont été déboutés en justice — je poursuivrai cela. »

Mais, conscient de la très grande résistance à la réforme et confronté à la mobilisation qui s'est poursuivie pour son retrait jusqu'au début des congés scolaires, dans de nombreux départements et communes, il était contraint de reconnaître que « les maires ne sont pas contents, des profs sont embarrassés, des parents d'élèves le sont aussi ».

Le départ de Benoît Hamon du ministère de l'Éducation nationale n'est-il pas avant tout l'expression de son incapacité à imposer les contre-réformes dictées par le capital financier et l'Union européenne ? Ainsi en est-il de l'ensemble de la politique du gouvernement, et particulièrement du « pacte de responsabilité » dans lequel s'inscrivent les contre-réformes à l'Éducation nationale. Le secrétaire général du SNUipp-FSU, Sébastien Sühr, s'inquiète d'ailleurs du fait que ce « remaniement » n'aide pas à ramener « l'apaisement dont l'école a besoin ».

La nomination d'un nouveau ministre n'empêche pas que la question des fermetures de classe resurgisse d'ores et déjà avant la rentrée. Elle va se combiner au non-remplacement des enseignants et à tous les problèmes posés par la réforme des rythmes scolaires... Nous y reviendrons dans nos prochains numéros. ■

### Les chiffres de la rentrée dans le primaire

2 355 postes sont créés, mais seuls 970 postes sont réservés aux créations de classe pour faire face aux 35 600 élèves supplémentaires, ce qui signifie 36 à 37 élèves par classe ! Où va le reste des postes ?

— Scolarisation des enfants de moins de 3 ans sur la base de projets municipaux et pouvant prendre des formes variées selon « les ressources locales » des communes (141 postes).

— Trois heures de décharge de classe sont accordées aux enseignants en réseaux d'éducation prioritaire (REP+) pour passer encore plus de temps en dehors de la classe, sans respect des horaires hebdomadaires statutaires des professeurs des écoles. Les dix-huit demi-journées de décharge sont assurées par un autre enseignant, ce qui remet en cause le principe d'un maître affecté sur un poste et à une classe, également facteur de confusion pour les enfants (194 postes).

— 397 postes sont consacrés au dispositif « plus de maîtres que de classes ». En vertu de ce dispositif, désormais, des maîtres sont rattachés à une école mais ne sont pas affectés sur un poste et une classe, ce qui empêche notamment le respect des normes d'ouverture de classe.

— Et de ce fait, 300 postes seulement, nationalement, pour les remplacements !

### Où sont passés les 60 000 postes dans l'Éducation nationale ? Il y aura moins de classes à cette rentrée 2014 qu'à la précédente

La politique de rigueur qui sera vraisemblablement confirmée par le nouveau gouvernement est censée s'appliquer partout... sauf à l'Éducation nationale qui serait le seul secteur « protégé ». Depuis maintenant deux ans, sont brandis à l'ensemble de la population les fameux 60 000 postes qui auraient été créés. Informations ouvrières s'est déjà exprimé sur la réalité de ce chiffre qui englobe la formation initiale et des milliers d'emplois précaires. Pour montrer précisément quelle est la situation, prenons l'exemple de l'académie de Paris. Dix postes y sont créés dans les écoles. Cela pourrait paraître positif, sauf que dix postes pour 665 écoles, cela représente déjà fortement le « considérable effort ». De plus, ces quelques créations sont totalement absorbées par la politique ministérielle du « travailler autrement ». En fait, on est passé de l'affichage du

« plus de maîtres que de classes », à une situation réelle à la rentrée avec moins de classes que de maîtres. Oui, il y aura bel et bien moins de classes à cette rentrée 2014 qu'à la précédente. Conséquence : une nouvelle dégradation des conditions d'enseignement, sans même parler de l'ignominie que constituent les nouveaux rythmes scolaires.

La situation est telle que les traditionnels « ajustements de rentrée », liés aux mouvements d'élèves qui ont lieu au printemps et à l'été, se feront obligatoirement avec de nouvelles fermetures de classes, décidées quelques jours après la rentrée, l'inspecteur d'académie ne disposant que d'un demi-poste budgétaire pour répondre aux besoins. Déjà, une dizaine d'écoles ont fait savoir que sans ouverture de classes, elles seront dans l'incapacité de faire la rentrée. Dès lors, une question se pose : où sont passés les 60 000 postes ?

Correspondant ■

## Lycées et collèges Les décrets bouleversant les statuts des enseignants sont publiés

Nicole Fisher

« Je rassure les Français, la rentrée a été bien préparée », a déclaré l'ancien ministre Benoît Hamon sur France 2, le 25 août au soir.

Au cœur de ce travail, il y a la « refondation des statuts des enseignants » incarnée dans trois décrets préparés par le prédécesseur de Benoît Hamon, Vincent Peillon.

Ces décrets sont signés de concert le 20 août 2014 par Manuel Valls, Premier ministre, Benoît Hamon, alors ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Michel Sapin, ministre des Finances et des Comptes publics, Marylise Lebranchu, ministre de la Décentralisation et de la Fonction publique, et sont publiés le 23 août au Journal officiel. Deux concernent les missions des enseignants des lycées et des collèges et abrogent les décrets de 1950, un concerne les enseignants remplaçants du premier degré, nous y reviendrons.

### Pourquoi cet acharnement à abroger les décrets de 1950 ?

Jusqu'à maintenant, en vertu des décrets du 25 mai 1950, les professeurs du secondaire enseignent dans une discipline scolaire et leurs obligations de service sont définies par l'enseignement dans cette discipline. C'est la garantie pour les enseignants d'effectuer ce pour quoi ils ont été recrutés ; c'est la garantie pour les élèves que le professeur de mathématiques enseignera le programme de mathématiques, celui de français, le programme de français, etc. Les décrets de 1950 relèvent de la réglementation républicaine et interdisent que chaque établissement fasse comme bon lui semble en matière d'enseignement en fonction de la « population du territoire », des « élus territoriaux » de « l'économie territoriale ».

A l'inverse, les nouveaux décrets font de la mission d'enseigner une mission parmi d'autres.

Ils permettent d'imposer au plan local, en fonction du projet d'établissement, l'allongement du temps de présence pour effectuer toutes sortes de tâches, dans le cadre de la « réglementation sur le temps de travail applicable à l'ensemble de la fonction publique », autrement dit les 1 607 heures globales annuelles. Ainsi, « le travail en équipe pluriprofessionnelle » permettrait d'imposer aux enseignants des tâches de tous

Photo AFP



En vertu des décrets du 25 mai 1950, les professeurs du secondaire enseignent dans une discipline scolaire et leurs obligations de service sont définies par l'enseignement dans cette discipline.

ordres, service social, service de santé, surveillance, etc.

Ces décrets assureraient la « flexibilité » indispensable pour quiconque veut tailler dans les « ressources humaines » et les dépenses publiques.

Ces décrets abrogent les spécificités de missions et d'affectation pour les professeurs de lycées professionnels, pour les certifiés ou les agrégés, etc. Or préparer les lycéens à un baccalauréat général, technologique ou professionnel, ce n'est pas la même chose. Supprimer ces spécificités remettra en cause les concours spécifiques, les lycées spécifiques et les diplômes. Ils sont un pas vers le corps unique d'enseignants, de la maternelle à l'université, dans la logique de la « modernisation de l'action publique » et de ses dites « simplifications ».

Ils diminuent aussi la rémunération des enseignants ou augmentent le nombre d'heures de cours (par exemple par la remise en cause des décharges statutaires). Dans le cadre des 50 milliards d'euros de coupes dans les dépenses publiques, le régime indemnitaire devrait être connu ce trimestre. Mais déjà, le ministère a décidé de diminuer de 2 000 à 1 250 euros l'indemnité versée aux tuteurs des stagiaires !

### Tout devait être bouclé le 12 décembre dernier, mais...

Le gouvernement voulait appliquer les nouveaux décrets à la rentrée, mais il a dû différer face au tollé qu'ils ont suscité, particulièrement chez les professeurs de classes préparatoires, qui, trois jours durant, ont fait massivement grève. Le gouvernement voudrait les faire appli-

quer en septembre 2015, hormis les enseignants et les élèves de 105 établissements en éducation prioritaire qui devraient les subir dès cette année.

### Les décrets ont été soumis au vote du Comité technique ministériel du 27 mars dernier

L'UNSA a voté pour et s'est félicitée de l'abrogation de « textes obsolètes ». Le SGEN-CFDT a voté pour et s'est réjoui que le projet permette d'ouvrir la voie à des « politiques éducatives locales ».

Trois fédérations ont voté contre : FO, la CGT et SUD, avec le syndicat de l'enseignement professionnel de la FSU, le SNUEP. La majorité de la FSU (le SNES, le SNEP et le SNUipp) s'est abstenue, permettant que le décret passe.

Beaucoup de réunions et d'assemblées générales se sont tenues dans les établissements de novembre à juin. La plupart se sont conclues dans l'unité SNES-FO-CGT par des motions communes qui demandaient le retrait ou l'abandon des projets de décret, puis leur non-publication.

### La bataille pour l'abrogation des décrets est maintenant engagée

Les décrets de 1950 définissent l'identité professionnelle des professeurs.

Ce qui va se discuter en cette rentrée, c'est de souder les personnels avec leurs organisations, pour l'abrogation des décrets.

En tout état de cause, ils ne sont applicables qu'à la rentrée 2015. Personne ne peut penser que le dossier est clos. ■

### “DÉCRET SUR LA REFORTE DES OBLIGATIONS DE SERVICE DES ENSEIGNANTS

## Une exigence : son abrogation !”

Communiqué du SN-FO-LC (extraits)

“ En publiant ce décret, le ministre pratique une fuite en avant dans la mise en place de réformes aussi rejetées que néfastes pour

l'école de la République et ses personnels : réforme des rythmes scolaires, mise en place de l'école du socle, avec notamment les conseils école-collège, régionalisation de la formation professionnelle et de l'orientation.

Ces orientations s'inscrivent dans la logique de la baisse du coût du travail (celle des enseignants comme de tous les salariés) qui prévaut aux orientations gouvernementales. Elles découlent du pacte de responsabilité qui aggrave l'austérité.

Le SN-FO-LC, en cette rentrée, appelle les personnels à se réunir, à affirmer et réaffirmer leurs revendications (1) :

— Abrogation du décret Peillon-Hamon sur les obligations de service.

— Non à l'école du socle, non au conseil école-collège : maintien des programmes et horaires disciplinaires nationaux.

— Création des heures, des postes nécessaires pour abaisser les effectifs dans les classes.

— 8 % d'augmentation de la valeur du point d'indice et attribution de 50 points pour rattraper ce qui a été perdu depuis 2010.

(1) La FNEC FP-FO a déposé un préavis de grève à partir du 1<sup>er</sup> septembre qui répond à toutes les initiatives prises dans les établissements (25 août 2014). »

Photo AFP



Une photo de l'Oasis 3 en construction aux chantiers navals de Saint-Nazaire, en mai 2014.

Photo DR



**La parole à...**

**Nathalie Durand-Prinborgne,**  
secrétaire de la section  
CGT-FO du chantier naval  
de Saint-Nazaire

**“Le chantier naval de Saint-Nazaire est une nouvelle fois à vendre !”**

Nathalie Durand-Prinborgne, secrétaire de la section FO, nous livre ses inquiétudes et ses réflexions.

**Quelle est aujourd'hui la situation au chantier naval de Saint-Nazaire ?**

STX France, à Saint-Nazaire, c'est 2 300 salariés. Nous sommes en phase d'embauche depuis le début de l'année, à la suite de récentes commandes de très gros bateaux de passagers. Et puis, nous avons aussi la fabrication de deux bateaux de commandement militaires pour la marine russe, qui est au centre d'une polémique engagée par les gouvernements américain et anglais, qui font semblant de découvrir aujourd'hui qui est Poutine !

**L'actionnaire principal STX a l'intention de se débarrasser de ses chantiers navals en Europe. Qu'en est-il aujourd'hui ?**

Nous appartenons, depuis 2008, au groupe coréen STX à 66 %, les 33 % restants étant détenus par le gouvernement français. STX se dit dans une situation critique du fait de son endettement. Les banques coréennes, dont la banque d'Etat, la Korean Development Bank (KDB), qui a beaucoup prêté à STX, souhaitent « récupérer leurs billes ». Pour rembourser, STX a pour seul moyen de vendre ses filiales, surtout européennes, et

la branche STX Offshore & Shipbuilding (dont le chantier naval de Saint-Nazaire fait partie), qui est particulièrement endettée. Durant l'été, des négociations ont abouti à la cession du chantier naval STX situé à Turku, en Finlande, spécialisé dans le même type de construction que nous, à STX France, à savoir les navires de passagers. Ce site finlandais avait déjà été touché par des plans de licenciements importants par le passé (ils ne sont plus que 1 300 salariés, en majorité des ouvriers). Le site de Turku a finalement été cédé, avec une participation du gouvernement finlandais, à l'entreprise allemande Meyer Werft, qui est notre concurrent principal, entreprise familiale largement aidée par les Länder.

Meyer Werft se trouve donc maintenant à la tête d'une capacité de production largement supérieure à la nôtre.

**Et le site de Saint-Nazaire ?**

Nous sommes à vendre, la direction nous l'a dit très clairement dès le mois de juin. Nous avons quelques inquiétudes, par rapport au carnet de commandes, par rapport à la vente du site, car on ne sait pas du tout qui se positionnera comme actionnaire majoritaire. En quinze ans, ce sera le quatrième ! Il faudrait un véritable actionnaire, avec une véritable volonté industrielle pour sauvegarder les emplois directs et indirects (dans la sous-traitance).

Beaucoup de salariés, d'accord avec mon syndicat, revendiquent la nationalisation, parce que nous sommes le dernier chantier naval en France (ceux du Havre, de La Ciotat ont fermé) capable de fabriquer certains types de bateaux militaires, comme un porte-avions par exemple. Ce

serait quand même un comble qu'un pays comme le nôtre, avec 4 000 kilomètres de côtes, ne soit pas capable de conserver un chantier naval !

**Vous êtes directement concernés par le conflit en cours à la SNCM et la décision de l'Etat de revenir sur sa promesse, notamment de commander quatre ferrys, qui devaient être construits au chantier de Saint-Nazaire...**

Effectivement. C'est pourquoi nous avons soutenu, avec, par ailleurs, une autre organisation syndicale, les salariés de la SNCM en grève. Il nous paraît évident que sans la commande de ces quatre bateaux, c'est la mort de la SNCM.

Une nouvelle réglementation va s'appliquer en janvier 2015 sur les dégagements de fumées des bateaux en Europe. Les bateaux actuels de la SNCM ne seront pas compatibles avec cette réglementation à venir, entraînant des pénalités pour l'entreprise. Annuler la commande de ces quatre bateaux, c'est signer la mort de la SNCM.

Et puis, pour nous, cette commande représentait une charge de travail nécessaire.

**Au plan national, le ministre du Travail appelle à « l'engagement » des syndicats pour « aller de l'avant » dans l'application du pacte de responsabilité. Qu'en penses-tu ?**

C'est le discours que nous a aussi tenu notre patron, l'année dernière, sur la compétitivité. Demander toujours plus d'efforts aux salariés... à un moment donné, on ne peut pas donner plus que ce que l'on a. Mon syndicat n'a pas signé l'accord de compétitivité, ce qui ne nous a pas empêché de gagner ensuite des avancées pour les salariés.

Propos recueillis le 20 août 2014 par Yan LEGOFF ■

Photo correspondant



**La parole à...**

**Christophe Massé,**  
syndicaliste CGT  
à La Poste (Poitiers)

**Comment la situation dans le mouvement ouvrier se présente-t-elle aujourd'hui selon toi ? Un débat important se mène dans ton organisation. Qu'en est-il ?**

Tous les problèmes débattus lors de la conférence pour l'unité et la résistance du 14 juin dernier restent posés, l'indépendance des organisations syndicales reste en particulier plus que jamais au centre de toute la situation.

La CGT a quitté la conférence sociale, FO a fait de même, puis la FSU : nous disons bravo !

A l'inverse, quel n'a pas été notre effarement quand, le 24 juillet, nous avons pris connaissance de l'« adresse du bureau fédéral de la CGT FAPT (Fédération CGT des activités postales et des télécoms — NDR) à l'attention de la direction confédérale ». Dans ce document publié vingt jours après la conférence sociale, curieusement rédigé et surtout non signé, les « auteurs » dramatisent : « Notre organisation a connu de nombreux bouleversements depuis sa création, des déchirements internes, des tentatives de divisions parfois » ; puis, ciblant « des prises de position qui s'expriment trop souvent (...) en interne comme en externe y compris dans des médias », ils prennent un ton menaçant : « Cela n'est plus tolérable, la CGT ne peut pas se permettre de gaspiller ses forces avec des affrontements en interne en dehors de nos règles démocratiques ». Mais quand des CE de syndicats, d'UL, d'UD, de fédérations prennent position, n'est-ce pas au contraire l'expression vivante de ce que les mêmes expliquent plus loin : « Les débats contradictoires, quand ils sont menés dans le respect des règles démocratiques et de l'avis majoritaire qui se dégage, font la richesse de notre organisation » ?

Tout cela pour aboutir à quoi ? A cette affirmation stupéfiante que « les derniers épisodes que nous venons de vivre autour de la conférence sociale... conduisent à semer le trouble dans la CGT » et ne permettent pas « de gagner le tous ensemble dont les salariés ont besoin » ; et surtout, à cette condamnation implicite de la décision de quitter la conférence sociale : « Porter nos propositions dans les réunions institutionnelles et dans toutes les négociations fait partie de notre démarche revendicative, s'en priver, c'est en rester comme d'autres à la seule contestation qui, elle, reste stérile en termes d'avancées sociales » !

Le « bureau fédéral » de la CGT FAPT croit-il donc que les conférences sociales organisées par les gouvernements Hollande-Ayrault-Valls-Gattaz ont été fécondes « en termes d'avancées sociales » ? Ou que, si elles ne l'ont pas été, la faute en reviendrait aux salariés qui ne veulent pas se battre ? Cette orientation n'est pas nouvelle : ainsi, le représentant de la CGT FAPT au CCN de la CGT affirmait-il déjà, en mai dernier, croire « à la possibilité de mobiliser les salariés pour modifier le contenu de la conférence sociale » (Le Peuple, n° 1719, juin 2014, p. 50).

**Un débat dans la CGT à propos de la conférence sociale**

**Comment cela se traduit-il dans les faits ?**

Prenons l'exemple de La Poste. Le nouveau P-DG, Philippe Wahl, ancien du cabinet Rocard, se donne trois ans pour « transformer » l'entreprise de fond en comble. En clair : en finir avec le service public, supprimer des milliers d'emplois supplémentaires, liquider le statut et la convention collective. Dans cet objectif, fin juin, il lance trois négociations distinctes, la première pour un « pacte social » (!), les deux autres sur des dossiers salariaux (grilles indiciaires des fonctionnaires et « complément Poste »). Puis, voulant mettre les syndicats sous pression à l'approche des élections professionnelles, il décide de ne faire qu'un des trois projets d'accord.

Colette Duynslaeger, secrétaire générale de la CGT FAPT, s'insurge aussitôt contre ce qu'elle qualifie à juste titre de « méthode déloyale ». Maintenant, le piège tendu par Philippe Wahl est un peu gros, puisque, si les négociateurs veulent engranger de bien hypothétiques « avancées sociales » en matière de rémunérations, ils avaliseront de fait dans le même temps le « plan social » en préparation... Voilà à quoi conduit concrètement le « dialogue social » ; entériner des reculs sociaux tout en remettant en cause l'indépendance des organisations elles-mêmes !

**Et plus généralement ?**

S'agissant de la « feuille de route » fixée par le gouvernement au terme de la conférence sociale, l'appréciation négative « portée par les délégations CGT lors de leur départ » a été confirmée le 24 juillet dans

**“Quel n'a pas été notre effarement quand, le 24 juillet, nous avons pris connaissance de l'adresse du bureau fédéral de la CGT FAPT”**

la « note aux organisations » publiée par la direction confédérale. Plus que l'évocation de « certaines mesures adoptées (qui) correspondent à des revendications de la CGT ou s'approchent de celles-ci » (?), ce qui interroge dans cette note, c'est le fait qu'elle s'inscrit de fait dans la discussion de la « feuille de route » : emploi, apprentissage, salaires, investissements, santé, services publics, Europe, lutte contre les discriminations. Comme si le fait, par ailleurs justement dénoncé, que « les choix opérés par le gouvernement, pacte de responsabilité, diminution drastique de la dépense publique, impasse sur les politiques d'augmentation salariale » ne sont pas remis en cause, permettait d'espérer des résultats positifs des « concertations » à venir... Autrement dit, les organisations qui ont quitté la conférence sociale par la grande porte, côté cour, réintégreront-elles les « mini-sommets sociaux » prévus à la rentrée en empruntant les petites portes, côté jardin ?

Rien n'est joué, les militants qui débattent et prennent position dans leurs instances n'ont pas dit leur dernier mot, et les échanges que nous organisons dans le cadre des conférences pour l'unité et la résistance sont une aide pratique au compte de l'indépendance syndicale, indissociable de la démocratie syndicale.

C'est dans ce cadre que nous allons organiser une réunion de compte rendu de la conférence du 14 juin. ■

## En bref...

### LE COÛT DE LA RENTRÉE

#### Le prix des fournitures scolaires en hausse de 2,17 %



Selon le baromètre annuel de l'association Familles de France publié récemment, le coût d'un panier moyen de quarante-cinq articles pour une rentrée en sixième atteint 189,09 euros en moyenne cette année, soit une hausse de 2,17 % par rapport à l'année dernière.

« Un effort supplémentaire » demandé aux familles, déjà touchées de plein fouet par le blocage des salaires, l'abaissement du quotient familial, le gel pour 2015 des presta-

tions sociales, et également confrontées à la hausse des frais pour les livres, les transports scolaires, etc.

Pour la Confédération syndicale des familles « si on regarde le coût de la rentrée pour un élève de CP ou de CM2, le montant de l'allocation de rentrée scolaire n'est pas suffisant pour faire face aux autres dépenses comme la cantine, le transport, les assurances et même les photos de classe », estime Perrine Bouheliier, chargée du secteur éducation. ■

#### Les dividendes versés par les grandes entreprises françaises en hausse de 30,3 %

Le gestionnaire de fonds britannique Henderson édite régulièrement un palmarès des dividendes versés chaque année par les 1 200 plus grandes entreprises dans le monde. Il établit aussi un classement par pays. Dans sa dernière étude publiée ce mois et consacrée au deuxième trimestre 2014, la France se distingue particulièrement.

« La France est le pays qui a réalisé la meilleure performance et est également le plus important payeur de dividendes en Europe (hors Royaume-Uni), en hausse de 30,3 % pour atteindre 40,7 milliards de dollars US (...).

Le secteur financier s'est distingué, celui-ci commençant d'effectuer un

retour à la normale. Le Crédit agricole a rétabli ses versements (1,2 milliard de dollars US), Société générale a réalisé une forte hausse et BNP Paribas a continué ses versements de dividendes malgré la forte amende imposée par les régulateurs américains. AXA fut le plus important payeur en France (2,7 milliards de dollars US). La société de télécommunications Orange a également rétabli son niveau de versement de dividendes après le versement réalisé l'année dernière. »

Et il ne s'agit que des compagnies ayant versé des dividendes entre avril et juin. On comprend l'empressement des patrons à affirmer leur soutien au nouveau gouvernement Hollande-Valls ! ■

### AIR FRANCE

#### Vers une grève des pilotes



Le SNPL, syndicat majoritaire chez les pilotes à Air France, déposera, jeudi 28 août, un préavis de grève pour le mois de septembre, a annoncé à l'AFP, lundi 25 août, son président.

Le syndicat se dit « déterminé à se faire entendre » dans la réorganisation à venir du réseau du groupe et sa stratégie face aux compagnies low cost.

« Nous déposerons un préavis jeudi, c'est sûr, car aujourd'hui, la menace sur nos emplois est trop forte », a indiqué à l'AFP Jean-Louis Barber, président du SNPL France Alpa. Le syndicat de pilotes agite la menace

d'une grève en septembre depuis un mois. Une consultation interne au syndicat en a approuvé à 77 % le principe, avant même l'annonce, le 25 juillet, du nouveau plan stratégique « Perform 2020 ».

Ce plan prévoit une redistribution des lignes court et moyen-courrier entre Air France et Hop!, sa filiale régionale, ainsi qu'une poursuite de la croissance de sa filiale low cost Transavia sur les dessertes européennes. Cette réorganisation devrait induire une grande flexibilité dans la gestion des avions et des équipages (source : dépêche AFP). ■

# Hollande voudrait fusionner le RSA et la prime pour l'emploi

Revenu de solidarité active (RSA, successeur du RMI), prime pour l'emploi (PPE), quelle est la réalité derrière ces sigles ? Qu'en serait-il de la fusion envisagée par le gouvernement, et, tout dernièrement, par François Hollande (interview au journal *Le Monde*, 21 août) ?

Deux questions posées à Raymond Herrera, syndicaliste et correspondant d'Informations ouvrières.

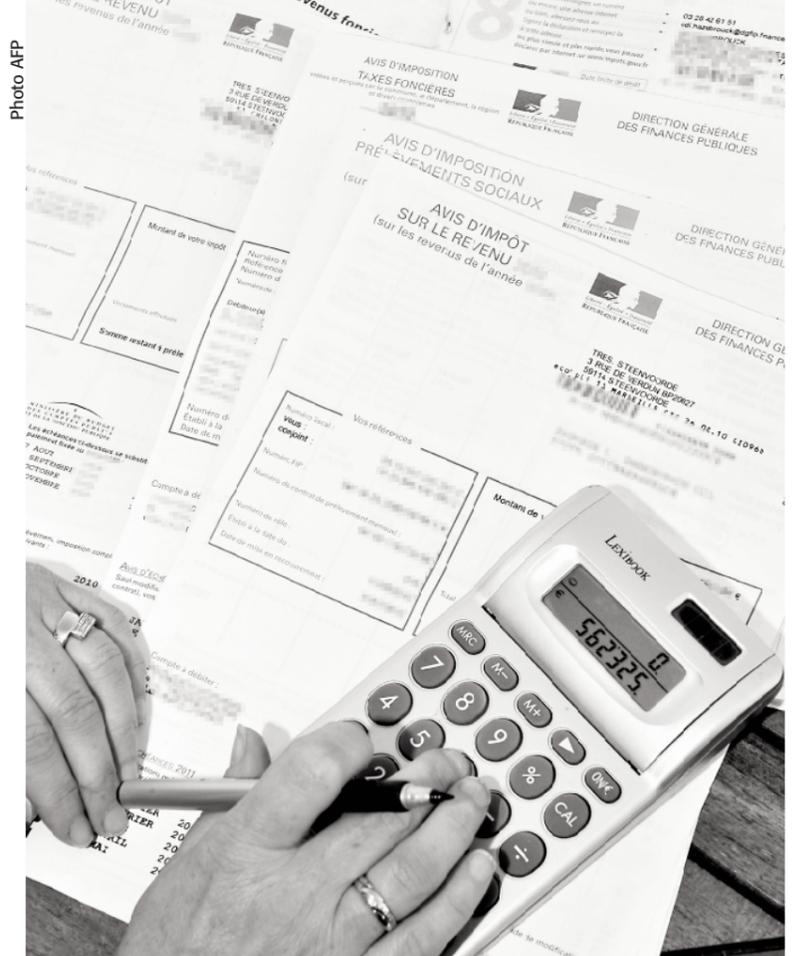
#### PPE, RSA... Peux-tu nous rappeler les origines de ces dispositifs et ce qu'ils recouvrent exactement ?

Le RSA, revenu de solidarité active, est le dispositif qui a succédé au RMI (revenu minimum d'insertion) créé en 1989 par le gouvernement dont Michel Rocard était le Premier ministre. Son principe était la mise en place d'un montant d'allocation qui prenait en compte le niveau de revenus de la cellule familiale. Il y avait un volet dit d'insertion sociale et un volet dit d'insertion professionnelle. Le principe était qu'il fallait régler le premier pour parvenir à aborder le second. Par exemple, il faut qu'une personne en mauvaise santé ou sans abri règle cette situation préalablement à la recherche opérationnelle d'un emploi. Il est difficile d'expliquer en quelques lignes ce dispositif. Pour le résumer, il s'agissait d'une mesure gérée conjointement par l'Etat et le département. Le niveau de versement intégrait tous les revenus du bénéficiaire (et éventuellement de sa famille), allocations familiales comprises.

Le niveau de versement du RMI pouvait donc varier de zéro à plusieurs centaines de francs, compte tenu de l'ensemble des revenus (salariés ou sociaux) du bénéficiaire. En 2003, le gouvernement de M. Balladur a complètement décentralisé le RMI, devenu RMA (revenu minimum d'activité). Le département devenait le seul gestionnaire, mais aussi le seul contributeur. A noter que les obligations exigées pour obtenir et garder ce minimum social ont été durcies. Il en est de même pour le RSA, créé en lieu et place du RMA le 1<sup>er</sup> juin 2009. Chaque fois, les conditions d'attribution étaient plus coercitives, leurs promoteurs s'imaginant faire baisser ainsi le nombre d'allocataires, qui n'a jamais cessé d'augmenter : salariés ayant perdu toute possibilité d'indemnisation de chômage, artisans, commerçants ou salariés à temps partiel, mères célibataires sans revenus. Pour les personnes le plus près de l'emploi, on parle même du « RSA activité ». Le RSA est toujours géré et financé par le département.

La prime pour l'emploi (PPE) est, elle, une mesure fiscale. Elle est donc gérée par l'Etat. Son objectif est d'aider au maintien dans l'emploi. A l'origine, il y a cette vieille antienne qui veut que le salarié qui retrouve un emploi gagne parfois moins que s'il était resté au chômage. Vu la politique salariale actuelle, hélas, ce n'est pas faux ! Donc, pour nos gouvernants, cela peut

gérer le retour à l'emploi. Lors de sa déclaration d'impôts, le salarié indique donc le montant de ses revenus et l'administration fiscale lui attribue, éventuellement, un crédit d'impôt. La moyenne de ces versements est très



modeste : 36 euros par mois, et versés, donc, avec un an de retard, au moment de l'édition de l'avis d'imposition. C'est là, seulement, que la prime pour l'emploi peut devenir réalité. Notons également qu'avec le gel des seuils fiscaux décidé par Nicolas Sarkozy, le nombre de bénéficiaires de cette mesure a considérablement diminué ainsi que le montant versé par l'Etat (de 4,5 milliards à 2,9 milliards d'euros à la suite du gel des seuils fiscaux).

**Le RSA est donc bien un « minimum social » décentralisé par l'Etat vers les départements, tandis que la PPE est une mesure fiscale. A la suite de la censure du Conseil constitutionnel visant la baisse des cotisations sociales, François Hollande et Manuel Valls ont évoqué une fusion de ces deux dispositifs en une prime unique. Comment cela va-t-il pouvoir s'articuler selon toi ?**

Cela ne va pas être simple. Revenons sur deux choses, tout de même. D'abord, et sans avoir la moindre sympathie pour la Ve République et ses institutions antidémocratiques, la motivation du Conseil constitutionnel est juste. La Sécurité sociale (que les mêmes voudraient sûrement voir mise encore plus à mal) repose sur le principe de cotisations selon ses moyens et de prestations selon ses besoins. Il y a donc égalité de traitement par principe. Instaurer un sous-ensemble de salariés rompt de fait avec ce principe.

Deuxième chose, cette idée de fusion du RSA et de la PPE n'est pas une idée nouvelle surgie du cerveau du couple Hollande-Valls. Plusieurs études l'ont préconisée, mais la complexité du dossier est telle qu'elle fut toujours remise

sine die. Comme tu l'as rappelé, il s'agit de deux mesures différentes, pas nécessairement complémentaires, et visant parfois des publics différents.

Là où les choses vont se compliquer sera dans le choix du gestionnaire de cette prime unique. Selon les informations communiquées à la presse, la mesure pourrait être effective en 2016. Gérée par les conseils généraux et les départements que l'exécutif veut supprimer en 2020 ? Bizarre ! Gérée par l'Etat qui supprime des postes par milliers et devrait donc créer un service spécifique (rappelons que le RSA est versé selon un principe de droits et surtout d'obligations faites aux bénéficiaires) ? Peu probable ! Qui ferait le suivi de ces millions de travailleurs pauvres ? Il reste, évidemment, la sacrosainte région, avec son droit à l'expérimentation prévu par l'acte III de la décentralisation. Ce serait là, à mon avis, la mise en place d'un système inégalitaire selon la puissance économique et/ou la politique sociale des régions. De plus, la prime pour l'emploi est versée, du fait de la gestion fiscale, à terme échu. La fusionner avec le RSA versé en temps quasiment réel posera automatiquement le problème d'un surcoût temporaire... à moins de supprimer durant un an la PPE pour la fusionner ensuite dans la prime unique ! Il faut bien évidemment attendre les détails techniques de cette fusion et les analyser à la loupe. Comme l'a dit récemment un dirigeant d'une confédération syndicale : « Il eut été vraiment plus simple d'augmenter le Smic et de relever les premiers niveaux de rémunérations »... si l'on voulait vraiment redonner du pouvoir d'achat aux travailleurs en grande difficulté. Mais cela, le patronat et la Commission de Bruxelles ne veulent pas en entendre parler. Cette volonté de fusion PPE-RSA risque d'accoucher d'une monstruosité juridique, et cherche, par tous les moyens, à complaire au patronat et aux argentiers. Jusqu'à quand la corde sur laquelle ils tirent va tenir est une autre histoire.

Propos recueillis par Daniel SHAPIRA ■

Dossiers & arguments

Le travail de nuit a doublé en 20 ans

Extraits d'une étude du ministère du Travail

Tableau | Effectifs et proportions de salariés travaillant la nuit

Table with 8 columns: Year (1991, 2002, 2009, 2012), Gender (Hommes, Femmes), Employment Type (habituellement, occasionnellement), and Metrics (Effectifs in millions, %). Rows show data for Habituellement and Occasionnellement for both genders.

Source : en 1991, 1 000 000 (chiffres ronds) soit 10,0 % d'entre eux travaillaient la nuit de façon habituelle ou occasionnelle. Champ : salariés de 15 ans et plus résidant en France métropolitaine.

En 2012, 15,4 % des salariés travaillent la nuit, habituellement ou occasionnellement, soit environ 3,5 millions de personnes : 8 % de manière occasionnelle et 7,4 % de manière habituelle.

Les femmes touchées de plein fouet

Au cours des vingt dernières années, le nombre de femmes travaillant la nuit, occasionnellement ou habituellement, a doublé (500 000 en 1991 ; 1 million en 2012), alors que le nombre d'hommes concernés n'augmentait que de 25 %.

Une directive européenne transposée en 2001

L'augmentation du nombre de femmes travaillant la nuit a vraisemblablement été encouragée par l'évolution de la réglementation, modifiée en 2001 : les femmes sont, à compter de cette date, autorisées à travailler la nuit dans l'industrie.

Déréglementation d'ensemble des horaires de travail

Le travail de nuit se cumule bien souvent avec d'autres formes d'horaires atypiques. Les salariés concernés travaillent pour la plupart, et assez logiquement, le soir, mais ils sont aussi nombreux à travailler le samedi ou le dimanche.

« Les travailleurs de nuit "occasionnels" ont souvent des horaires variables d'une semaine sur l'autre (43 %) et sont plus nombreux que les autres à ne pas connaître leurs horaires du lendemain (12 %). En revanche, les travailleurs de nuit "habituels" sont les plus fréquemment concernés par les horaires alternés par équipes, en 2 x 8 ou 3 x 8 (30 % d'entre eux), tandis que 36 % ont des horaires variables d'une semaine à l'autre.

Usure et mise en danger des salariés

A métier équivalent, la plus grande pénibilité du travail de nuit

est largement confirmée. Ce surcroît de difficultés se traduit par un sentiment plus fréquent d'usure professionnelle : les travailleurs de nuit sont significativement plus nombreux à penser qu'il ne "tiendront" pas jusqu'à leur retraite (43 % d'entre eux contre 27 % pour l'ensemble des salariés).

Au total, alors que les capacités de résistance sont physiologiquement réduites la nuit, les effets négatifs du travail de nuit sur la santé à long terme tendent à se cumuler avec d'autres facteurs de risques liés à un travail plus difficile émotionnellement et physiquement.

(1) « Le travail de nuit en 2012 », Dares Analyses, n° 62, août 2014 (publication de la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail).

(Les intertitres sont de la rédaction d'Informations ouvrières.)

ECLAIRAGE

Les conséquences du travail de nuit sur la santé "Troubles du sommeil et digestifs, troubles gynécologiques, cardio-vasculaires, psychologiques, cancer"...

La nature même des troubles de santé associés à court terme ou à long terme au travail de nuit est très large, comme le montre le rapport "Shiftwork and Health" publié en 2000 par la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound) : troubles du sommeil et digestifs en premier lieu, mais aussi troubles gynécologiques, cardio-vasculaires, psychologiques. Ce rapport évoque aussi une dégradation du bien-être et de l'insertion sociale des travailleurs de nuit.



28 novembre 2000 : le gouvernement de "gauche plurielle" rétablit le travail de nuit des femmes dans l'industrie



En pleine nuit, le 28 novembre 2000, le gouvernement de « gauche plurielle » (dirigé par Lionel Jospin, avec participation de ministres PCF) fait voter à l'Assemblée nationale le rétablissement du travail de nuit des femmes dans l'industrie (100 voix pour, 68 contre). Comble du cynisme, il s'agissait d'un amendement à une proposition de loi... sur l'égalité entre les hommes et les femmes.

L'interdiction du travail de nuit des femmes dans l'industrie datait de 1892 et était inscrite dans l'article L213-1 du Code du travail. Les patrons l'ont toujours dénoncée. Bruxelles les a entendus. Le 9 février 1976, La directive européenne 76/207 exige la levée de l'interdiction du travail de nuit des femmes sous prétexte « d'égalité ».

mission de Bruxelles demande à la Cour de justice d'infliger à la France une astreinte journalière (une amende) de 142 425 euros (qui devait être appliquée à partir du 30 novembre 2000). Les députés du PS (quasiment seuls à voter pour l'abrogation de l'interdiction) ont parlé « d'encadrement », de « contrepartie »...

On voit ce qu'il en est quatorze ans ans plus tard. Le sommet de l'ignominie fut sans doute atteint par Nicole Bricq, députée PS, qui osa déclarer, au nom de la délégation des droits de la femme, cette nuit du 28 novembre 2000 : « Je souhaite qu'on abolisse cette loi de 1892. C'est avec cette législation paternaliste que nous rompons. » Le Parti des travailleurs, dont Informations ouvrières était alors le journal, avait engagé une campagne de plusieurs mois contre la proposition de loi. Le mardi 28 novembre au soir, il avait réuni 1 500 manifestants devant l'Assemblée nationale.



# Arrêt des bombardements ! Levée du blocus de Gaza !

## Quels sont les derniers développements à Gaza ?

Aucune trêve n'a tenu. C'est à chaque fois le gouvernement israélien qui les a rompues en bombardant massivement. L'avantage que nous avons, nous, du point de vue des médias, c'est que nous avons la réalité des faits, tous les jours. Les chaînes palestiniennes diffusent en continu les informations en direct, les massacres, les destructions.

Il n'y a pas d'eau, pas d'électricité. Les hôpitaux sont en partie ravagés par les bombes, sans moyens et surchargés. Gaza est complètement isolée. C'est un véritable ghetto. Que ce soit du côté israélien ou de l'Égypte, puisque le point de passage de Rafah (côté égyptien) est fermé.

C'est une volonté claire d'exterminer tous les Gazaouis, mais pas seulement : en Cisjordanie, il y a eu des morts. Plus de vingt parmi les manifestants qui exprimaient leur solidarité avec leurs frères de Gaza.

Mais ce n'est pas une agression de plus. Il est apparu quelque chose de nouveau au cœur de la population palestinienne, un état d'esprit nouveau, qui dit : il n'y aura plus jamais de retour en arrière. La télévision retransmet, tous les jours, ce que dit la population.

Ce père de famille, sur les ruines de sa maison, qui a perdu toute sa famille, s'adresse au monde entier : « *Nous sommes prêts à donner jusqu'à notre dernière goutte de sang, mais plus jamais nous ne vivrons dans l'enfermement, la hantise des bombardements israéliens, dans la misère la plus totale.* » C'est la révolution palestinienne qui rebondit.

Des hommes, des femmes cherchent leurs maisons, mais ils ne les retrouvent pas ! Il n'y a plus rien. Plusieurs villages ont été entièrement dévastés. Des dizaines de familles entières ont été décimées.

La population palestinienne s'adresse au monde entier tous les jours, au travers des chaînes de télévision, et salue la mobilisation internationale en Europe, en Asie, aux Amériques. Il n'y pas la censure qu'il y a en France. Je suis horrifiée du silence des médias français, de la désinformation.

Cette situation est nouvelle, parce que ce n'est pas seulement Gaza qui résiste, qui combat, c'est toute la Palestine, ce sont tous les territoires de la Palestine. Les Palestiniens disent : « *Les "accords", les pourparlers... c'est terminé. A chaque fois, on a perdu un peu plus. Nous voulons vivre libres et dans la dignité, nous voulons recouvrer toute notre terre. Nous voulons le droit des peuples à vivre dans la paix.* »

Depuis 1993 et les accords d'Oslo, la question centrale du droit au retour des six millions de réfugiés a été étouffée. Je l'ai vue ressurgir avec une telle force aujourd'hui ! Non seulement parmi les réfugiés dans les camps au Liban, dans des manifestations de solidarité en Jordanie, où 80 % de la population est palestinienne, mais aussi à l'intérieur même des territoires, à Gaza. « *Nous n'irons nulle part ! Nous refusons de partir, on nous a eus en 1947 et 1948, on nous a chassés en 1967, nous n'irons nulle part. C'est notre terre, c'est là que nous mourrons,*

## Interview de Louisa Hanoune, secrétaire générale du Parti des travailleurs d'Algérie



Photo DR

*qu'ils nous tuent tous, nous ne bougerons pas.* » En Cisjordanie, à l'intérieur des frontières de 1948 (Etat d'Israël) et dans tous les camps de réfugiés, cette question ressurgit dans les manifestations.

Le peuple palestinien est soudé, comme jamais depuis très longtemps, à travers toutes ses composantes, à Gaza, en Cisjordanie, dans les frontières de 1948. C'est dans les frontières de 1948 que cela a commencé, avec l'assassinat du jeune de 16 ans. A Nazareth, il y a des affrontements avec la police israélienne chaque jour. Il y a cette unité extraordinaire avec les réfugiés palestiniens.

### Donc, tu vois dans ces développements une nouvelle étape ?

D'abord, cette agression intervient dans un moment de crise majeure du système capitaliste, elle a mis à nu la barbarie sioniste. Et il faut savoir que 200 000 emplois ont été détruits, selon les syndicats palestiniens, alors que 73 % de la population en âge de travailler est déjà au chômage à Gaza. Les champs sont dévastés, la pêche est anéantie. Les prix ont flambé entre 40 et 200 %, alors que déjà, il faut négocier les passages de nourriture. Il n'y a plus aucun moyen de survie.

C'est un point de rupture, une modification radicale de l'état d'esprit, et donc du rapport de force. L'armée israélienne est en train de tuer, mais Israël n'a pas gagné, n'a pas défait le peuple palestinien, la révolution palestinienne. Bien au contraire ! Lorsque la délégation palestinienne est partie négocier au Caire, sur toutes les chaînes de télévision palestinienne, la population s'adressait à la délégation : nous n'acceptons aucune concession. Le minimum pour nous, c'est la levée du blocus, l'ouverture de l'aéroport, du port, c'est l'arrêt de l'agression et des bombardements, c'est la liberté d'acheminer les produits, les médicaments dont on a besoin, les matériaux pour reconstruire...

La question palestinienne avait été prise en otage par les régimes arabes traîtres de

la région, principaux complices dans la tragédie de 1947. Les masques sont tombés par rapport à tous les régimes traîtres arabes, en tête al-Sissi, le président égyptien. Pour la première fois en Égypte, il n'y a pas de manifestations. Alors que cela a toujours été le premier pays à bouger en faveur de la Palestine. C'est la chape de plomb sur la société égyptienne. Le Qatar et l'Arabie Saoudite auraient demandé au gouvernement israélien d'en finir avec la résistance palestinienne !

Abbas lui-même a été amené à exiger la levée du blocus et à soutenir la résistance, et le Hamas a été amené à reconnaître que la résistance est plurielle. Bien sûr, il y a le Hamas, le FPLP (*Front populaire de libération de la Palestine — NDLR*) et d'autres fractions armées, et même le Fatah, qui se revendiquent de la résistance, parce que le peuple la soutient.

Les masques sont tombés. D'aucuns pensaient que l'Iran allait bouger, parce que l'Iran a toujours eu comme position la défense de la Palestine, mais non, il y a maintenant d'autres considérants qui entrent en ligne de compte. Cela renforce le fait que la résistance n'a pas été défaite. C'est la résistance palestinienne avec des moyens primaires certes, la résistance populaire, la détermination des Gazaouis à vouloir rester sur place qui ont modifié la donne. Nous ne partons plus, au contraire, les réfugiés doivent rentrer, disent-ils.

La mobilisation internationale est essentielle. Il y a également les manifestations de Juifs israéliens, à Tel-Aviv notamment. Toutes les chaînes palestiniennes ont montré les manifestations de Juifs israéliens. Nous sommes soutenus, disent les Palestiniens, par des Juifs antisionistes. L'appel des Juifs rescapés et fils de rescapés des camps nazis « *Pas en notre nom* » a trouvé un écho extraordinaire sur les chaînes palestiniennes. Elles saluent aussi les gouvernements d'Amérique latine qui ont rappelé leurs ambassadeurs.

### Et les rapports entre Obama et l'Etat d'Israël ?

En réalité, Israël est complètement ébranlé. Nous avons entendu Netanyahu dire : nous ne pouvons pas entrer dans Gaza, parce que cela entraînerait la mort de milliers d'Israéliens et cela serait pour nous un piège. Ils sont allés trop loin, et Obama a été obligé, à la suite du bombardement d'une école de l'Unruwa, d'utiliser le mot « *atroce* » et d'intervenir pour freiner l'attaque d'Israël.

Cette guerre d'extermination exacerbe la crise à l'échelle internationale, la crise du système capitaliste. Obama a été ébranlé, Hollande, tous les impérialistes qui soutiennent l'Etat hébreu sont ébranlés, leurs valets, les régimes arabes dans la région, sont totalement isolés, ils paniquent.

En Algérie, la presse a relevé la complicité entre les massacres collectifs de Yazidis et de chrétiens en Irak par l'Etat islamique du Levant (EIL), et les bombardements sur Gaza, avec le soutien d'Obama, de Hollande et des autres. Bien

sûr que nous sommes contre les massacres des Yazidis, des chrétiens. Mais quelle est cette politique qui autorise le massacre des Gazaouis tout en prétendant en sauver d'autres ? Qu'est-ce que cela signifie ? Hillary Clinton explique dans son livre que l'Etat islamique du Levant est une fabrication de la CIA. C'est un aveu qu'elle a fait : « *Nous avons fabriqué al-Qaida et l'EIL.* » C'est toute la région qui sombre dans la barbarie, le Liban, l'Irak et la Syrie. Obama a décidé d'une intervention en Irak, et peut-être en Syrie. La campagne internationale de solidarité avec Gaza est sans précédent. C'est aussi cette campagne qui a fait fléchir Obama, qui s'est adressé à Netanyahu pour lui demander de ne pas bombarder les écoles de l'ONU, comme si le reste était possible, acceptable.

### Que faire ?

Nous avons été à l'initiative, avec l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA), lors de l'université d'été du Parti des travailleurs (PT) en juillet, alors que l'agression commençait, de la mobilisation pour défense du peuple palestinien et contre les bombardements. Nous avons inscrit notre action sur le terrain ouvrier et populaire. La classe ouvrière algérienne s'est mobilisée. Des marches, des rassemblements spontanés ont lieu un peu partout, sans médiatisation. Les travailleurs donnent une partie de leur salaire pour Gaza. Dans toute la région, l'Etat algérien a la position la plus claire, la plus nette sur la question palestinienne. Nous sommes l'unique pays arabe qui n'a aucune sorte de relation avec Israël. L'Etat algérien n'a jamais reconnu Israël, jamais. Ni relations commerciales, ni relations diplomatiques. Cela nous ouvre des possibilités. Il est solidaire financièrement, matériellement, politiquement. Il condamne fermement les bombardements et le blocus. Lors d'une journée de mobilisation organisée par l'UGTA et le PT, toutes les institutions ont observé un arrêt de travail, le gouvernement compris, au même titre que les travailleurs et les couches populaires.

Obama, al-Sissi disent : il faut un cessez-le-feu. Ce qu'il faut, c'est l'arrêt des bombardements israéliens. Le peuple palestinien est colonisé ; tout peuple colonisé doit avoir le droit de se défendre. Et nous, nous savons ce que cela signifie en tant qu'Algériens. D'autant plus que les armes dont dispose Israël, la quatrième armée du monde, sont fournies par les Etats-Unis. C'est donc important quand, aux Etats-Unis, on voit les slogans « *Non à l'aide financière* », parce que le Congrès a ajouté 225 millions de dollars d'aide à l'armée israélienne.

C'est la classe ouvrière qui doit et qui peut peser dans cette situation, pour aider le peuple palestinien à défaire le colonisateur et à recouvrer ses droits historiques.

Nous avons la possibilité d'unifier la classe ouvrière, le plus largement possible, avec les couches populaires, avec le mouvement démocratique, à travers une campagne internationale lancée depuis Alger.

Le secrétaire général de l'UGTA, Sidi-Saïd, a adressé une lettre au Bureau international du travail et à la Confédération syndicale internationale (CSI) pour leur demander de se positionner. Il paraît que la CSI aurait pris position pour la levée du blocus.

Nous allons nous adresser à tous les syndicats et organisations ouvrières pour exiger la levée du blocus et l'arrêt des bombardements. ■

## En bref...



Le 20 août, dans les rues de Montréal, les employés municipaux étaient venus massivement manifester.

### CANADA Manifestations de masse au Québec contre la réforme des retraites

La réforme des régimes de retraite au Québec exacerbe les tensions sociales, mais le gouvernement de la province francophone refuse de céder à la pression de la rue et accuse de débordements les employés municipaux. Le 20 août dernier, une commission parlementaire a commencé ses consultations, préalable au vote d'une loi réformant les régimes de retraite des employés municipaux, qui multiplient les manifestations dans plusieurs villes québécoises. Les caisses de retraite du Québec sont accusées, comme partout, d'être en déficit, lié au vieillissement de la population (moins d'actifs par retraité) et parfois à la dépréciation des marchés boursiers où sont massivement investis les avoirs. « Le moment de l'action est venu (...), le Québec entre dans une période de changements profonds et nécessaires », a déclaré le chef du gouvernement québécois.

### Les manifestants envahissent le conseil municipal

Outre la hausse du taux de cotisation, le projet de loi prévoit également la suppression de l'indexation automatique des pensions de retraite. Un effort jugé inacceptable par les salariés des villes, qui multiplient depuis plusieurs semaines les actions spectaculaires, dont une manifestation massive jusque dans la salle du conseil municipal de Montréal où siégeaient les élus. « On a violé la démocratie », s'est emporté le maire, Denis Coderre, qualifiant la manifestation d'« agression armée » quand des employés ont pénétré dans la mairie en lançant des dossiers, des verres ou tout ce qui leur tombait sous la main, et cela sans aucune intervention des policiers sur place. Sans vouloir utiliser le mot « crise », le Premier ministre du Québec a reconnu que la province traversait « une période de tensions sociales » avec la nécessité de résorber le déficit des comptes publics. Les grévistes et manifestants ne comptent pas plier et ont déjà annoncé la poursuite du mouvement, avec une grande manifestation le 20 septembre à Montréal. Retraité et ancien leader du syndicat des employés de la ville, Jean Lapiere a déclaré que ce n'était là « que le début des hostilités ». Ces tensions pourraient faire tache d'huile, car la réforme des retraites devrait aussi être élargie aux régimes des secteurs de la santé et de l'enseignement universitaire.

### GAZA La femme, la petite fille de 3 ans et le fils de 7 mois d'un dirigeant palestinien assassinés par l'Etat d'Israël

Le 21 août dernier, les secours ont retiré des décombres, dans la ville de Gaza, un autre enfant de Mohammed Deif, le chef du bras armé du Hamas, apparemment visé par une tentative israélienne d'élimination le 19 août au soir, ont-ils indiqué. Sara, trois ans, a été extraite des gravats de l'immeuble dans lequel sa mère, Widad, 27 ans, et son petit frère de sept mois, Ali, ont été tués, a rapporté le porte-parole des secours, Achraf al-Qodra. L'immeuble a été réduit à un cratère et un tas de débris par une ou plusieurs frappes israéliennes. Assassins et lâches : personne, côté israélien, n'a assumé ce meurtre ignoble ni confirmé que c'était Mohammed Deif qui était visé.

### CISJORDANIE Une députée palestinienne interdite de séjour à Ramallah par l'Etat d'Israël

Une députée de la gauche palestinienne est interdite de séjour par l'Etat d'Israël, à Ramallah, en Cisjordanie occupée. Elle refuse de partir et, avec d'autres parlementaires, occupe le siège du Conseil législatif dans cette ville : « Je ne respecterai pas cet ordre d'expulsion, car c'est mon droit de vouloir rester dans mon lieu de résidence. » Militante du Front populaire de libération de la Palestine (FPLP), Khalida Jarrar explique que des soldats israéliens sont entrés par la force chez elle, à l'aube, mercredi 20 août, pour lui signifier qu'elle était interdite de séjour à Ramallah pendant six mois. Selon la députée, le tribunal militaire israélien l'accuse de « mettre en danger la sécurité de la région ». Mais elle ignore complètement ce qu'on lui reproche exactement. Les soldats, accompagnés de policiers, lui ont remis une carte lui spécifiant les zones de Jéricho dans lesquelles elle était autorisée à se déplacer. Elle a été la première députée du FPLP élue au Parlement palestinien. Elle est en charge du dossier des détenus palestiniens dans les prisons israéliennes au sein du Conseil législatif palestinien (CLP, le Parlement). Selon le Club des prisonniers palestiniens, basé à Ramallah, une trentaine de membres du Parlement, y compris son président, Aziz Dweik, un dirigeant du Hamas, sont actuellement détenus par l'Etat d'Israël.

## Japon “Le Japon annonce un changement de politique militaire pour contrecarrer la Chine”

(le New York Times, 2 juillet 2014)



Lors d'une manifestation à Tokyo, le 26 avril 2014, près de 40 000 travailleurs avaient défilé, à l'initiative du syndicat Rengo, contre la politique du gouvernement japonais.

Jean-Pierre Fitoussi

Le 9 août dernier, les représentants des survivants et le maire de Nagasaki demandent au gouvernement Shinzo Abe de « renoncer à son projet d'abandonner la doctrine pacifiste suivie par le Japon depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale ».

deux reprises, le gouvernement Shinzo Abe a fait un pas en avant vers une nouvelle interprétation de la Constitution du Japon, au nom de l'« auto-défense collective ». Le 1<sup>er</sup> juillet dernier, le cabinet nippon, a adopté « l'autodéfense collective », puis, le 15 juillet, le Premier ministre, Shinzo Abe, a déclaré au Sénat que cette « réinterprétation » de la Constitution serait reflétée dans les lignes directrices de défense du traité de sécurité Etats-Unis-Japon, qui seront révisées en fin d'année (NHK, service public d'information japonais, 15 juillet). Avec l'« autodéfense collective », « les troupes japonaises pourront venir en aide à leurs alliés, en premier lieu les Etats-Unis, si ceux-ci sont attaqués par un ennemi commun, même si le Japon n'est pas l'objet de l'attaque » (Japan Today, 2 juillet 2014).

Un tournant historique

C'est un tournant historique : depuis les bombes atomiques déversées sur Hiroshima et Nagasaki en 1945, les troupes japonaises n'ont pas fait usage de leurs armes hors du Japon, car cela est contradictoire à l'article 9 de la Constitution du 3 mai 1947, qui stipule : « Aspirant sincèrement à une paix internationale fondée sur la justice et l'ordre, le peuple japonais renonce à jamais à la guerre en tant que droit souverain de

la nation, ou à la menace, ou à l'usage de la force comme moyen de règlement des conflits internationaux. Pour atteindre le but fixé au paragraphe précédent, il ne sera jamais maintenu de forces terrestres, navales et aériennes, ou autre potentiel de guerre. Le droit de belligérance de l'Etat ne sera pas reconnu. » Les nombreuses manifestations d'opposition à ce projet, tant d'organisations pacifistes que des organisations ouvrières, en particulier les deux principales centrales syndicales, Rengo et Zenroren, se sont poursuivies au mois de juillet. Les partis se réclamant de la classe ouvrière, Parti communiste, Parti social-démocrate, Nouveau Parti socialiste, se sont déclarés opposés à cette décision.

Quel est le motif de cette “réinterprétation” ?

La Chine est explicitement visée ! « Le ministère de la Défense du Japon dit dans son rapport annuel (livre blanc 2014 publié le 5 août) que la Chine a connu une expansion rapide et l'intensification de ses activités dans l'espace aérien et les eaux, y compris les mers de l'est et du sud de la Chine (...). Ce pays a adopté des mesures pour modifier le statu quo par des mesures coercitives. Le rapport reproche également à la Chine d'avoir déclaré une zone d'identification de défense aérienne sur la mer de Chine orientale en novembre, indiquant qu'il s'agit d'un acte profondément dangereux qui change unilatéralement le statu quo, entraîne l'escalade de la tension et peut provoquer des conséquences inattendues » (NHK, 7 août). On ne peut qu'être inquiet sur le caractère « inattendu » que pourrait avoir « l'autodéfense collective » du Japon, avec l'armée américaine qui dispose au Japon de vingt-trois bases (marine

et aviation). La résistance à la « réinterprétation » de la Constitution s'est notamment exprimée dans le cadre de l'anniversaire des bombardements d'Hiroshima et de Nagasaki de 1945. En particulier, le 9 août à Nagasaki, le maire, Tomihisa Terae, a interpellé les membres du gouvernement japonais présents, (l'ambassadrice des Etats-Unis, Caroline Kennedy était également là). Il les a appelés à renoncer à leur projet d'abandonner la doctrine pacifiste suivie par le Japon depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale (AFP, 9 août).

“Nous tenons à notre engagement pour la paix”

Puis « le représentant des survivants de Nagasaki, Miyako Jodai, 75 ans a déclaré qu'une politique de défense qui mettait plus de poids sur la puissance militaire était “scandaleuse” et représentait un abandon de pacifisme (...). “S'il vous plaît, nous tenons à notre engagement pour la paix. N'oubliez pas les souffrances des survivants des bombardements atomiques.” Abe garda alors les yeux fermés et resta immobile en écoutant la critique pure et simple, ce qui est rare lors d'une cérémonie solennelle. Dans sa réponse, il n'a pas mentionné sa politique de défense ou la Constitution pacifiste. Il a répété sa sympathie aux victimes et déclaré que le Japon, comme la seule victime d'attaques nucléaires, avait le devoir de faire preuve de leadership dans la réalisation d'une société exempte d'armes nucléaires » (Japan Today, 9 août). Ces manifestations de résistance indiquent la profondeur de l'attachement du peuple japonais au pacifisme de la Constitution. ■

## En bref...

## Mexique

# Le gouvernement livre au capital impérialiste 83 % des ressources pétrolières appartenant au peuple mexicain

Luis Vasquez

**Le lundi 11 août, le président Enrique Peña Nieto a promulgué vingt et une lois, dites « secondaires », portant sur la « réforme » de l'énergie approuvée au mois de décembre dernier. L'application de ces « lois secondaires » entraînera un abandon quasi total des ressources pétrolières et électriques de la nation mexicaine aux entreprises impérialistes, et la destruction des droits et acquis des masses paysannes et ouvrières. Signons quelques-unes des mesures les plus néfastes de ces lois.**

**1.** La « loi d'expropriation de terres » établit que si une entreprise procède à des recherches de pétrole, de gaz ou construit des gazoducs et/ou des réseaux électriques, elle a le droit d'acheter ou de louer les terres dont elle a besoin par-dessus la volonté de son propriétaire ou occupant. Si le paysan se refuse à vendre ou à louer, l'Etat intervient et, selon les critères établis par la loi qui veut que la production de pétrole, gaz, etc., est « d'intérêt social », le paysan sera exproprié. Il a été calculé que 400 000 km<sup>2</sup> de terre (presque le cinquième du territoire national) peuvent être concernés par la loi. Ce sont les terres des *ejido* (1), des communes, et même des propriétés privées.

**2.** Une grande partie des revenus pétroliers et électriques est cédée à l'entreprise privée. En cas d'exploitation en eaux profondes et dans la zone transfrontalière (Mexique-Etats-Unis), les entreprises impérialistes obtiennent jusqu'à 80 % des surfaces. Aujourd'hui, le budget de l'Etat dépend à 35-40 % des revenus apportés par Pemex (2).

**3.** Pemex et la Commission fédérale d'électricité (CFE), les deux entreprises publiques nationales les plus importantes, sont condamnées à disparaître progressivement. D'ores et déjà, une énorme pression est exercée sur les syndicats de Pemex et de CFE pour qu'ils modifient leur « convention collective de travail » et le « règlement de travail du personnel de haute confiance » : cession des fonds de retraite aux entreprises privées, augmentation des cotisations et de l'âge de la retraite, qui passe de 55 à 65 ans, réduction du montant de la pension, élimination de prestations... Cela s'accompagne d'une brutale suppression de personnel.

**C'EST L'ENSEMBLE DE LA POPULATION QUI EN SUPPORTERAIT LES CONSÉQUENCES**

**4.** S'il y parvient, c'est l'ensemble de la population qui supporterait les conséquences du saut qualitatif que le régime prétend franchir aujourd'hui dans sa politique d'abandon de la richesse nationale et de démantèlement des droits et acquis du peuple travailleur. La menace est brandie de l'élimination de ce que le régime appelle les aides aux tarifs de l'énergie électrique, essence, gaz, etc., ce qui entraînera la hausse, par exemple, de plus de 500 % des tarifs de l'électricité ; l'augmentation, mois après mois, du prix de l'essence va continuer, pour égaler les « prix internationaux », comme si les masses étaient payées en dollars... S'il agit de la destruction des bases matérielles sur lesquelles a fonctionné le pays. Destruction d'acquis arrachés par la lutte des classes au gouvernement de Lázaro Cárdenas

(dans les années trente du siècle passé), tels que la réforme agraire, l'expropriation des compagnies impérialistes britanniques et américaines du pétrole, la constitution d'une compagnie nationale de l'électricité, la reconnaissance des conventions collectives de travail. Le gouvernement de Peña Nieto, gouvernement du PRI (3), en mettant en place une politique « d'unité nationale » appelée « pacte pour le Mexique » avec le PAN (4) et le PRD (5) a fait approuver par les Chambres un véritable paquet de contre-réformes (du travail, de l'enseignement, des finances, des télécommunications...), dont la plus destructrice est maintenant celle de l'énergie et ses vingt et une lois secondaires. La brutalité de cette politique a conduit le PRD à rompre formellement avec le pacte et à voter contre les « lois secondaires ».

**LA RÉSISTANCE DES MASSES TRAVAILLEUSES**

Cette politique de cession des intérêts nationaux qui a affaibli l'économie nationale, appauvri la majorité de la population (60 % en situation de pauvreté), laissé libre cours au développement de la spirale narcotrafic-armes-violence-émigration de la jeunesse crée en même temps un mécontentement et une résistance accrue de la population. Dans cette dernière période, nous avons vu se développer d'importantes mobilisations, au niveau national, de professeurs rejetant la contre-réforme de l'enseignement, une manifestation de 35 000 paysans dans la capitale du pays exigeant l'abrogation de la loi d'expropriation des terres, des mobilisations de jeunes pour le droit à l'enseignement, la résistance de groupes de paysans défendant leurs terres et l'eau contre des entreprises minières impérialistes... C'est ce même mécontentement des masses qui a conduit les partis PRD et MORENA (6) à lancer une campagne nationale de signatures exigeant une consultation nationale

populaire (référendum) sur la contre-réforme de l'énergie. Cependant, ces deux partis œuvrent chacun de son côté, se refusant à unir leurs efforts et à en appeler aux organisations syndicales, sociales, organisations politiques pour arrêter l'application des contre-réformes, et en premier lieu celle de l'énergie. En même temps, les deux partis considèrent que la consultation doit se situer dans le cadre des élections intermédiaires de juillet 2015.

**UNE SEULE CONSULTATION, UNE MOBILISATION UNITAIRE POUR L'ABROGATION DE LA CONTRE-RÉFORME DE L'ÉNERGIE !**

C'est dans ces conditions qu'un groupe de travailleurs et de jeunes, dont certains sont membres de l'Organisation politique du peuple et des travailleurs (OPT), font campagne à l'intérieur des organisations syndicales dans lesquelles ils militent et à l'intérieur de l'OPT elle-même pour qu'elles prennent en charge la lutte unitaire pour l'abrogation de la contre-réforme de l'énergie et de ses lois secondaires. L'OPT est issue de l'appel qu'avait lancé la direction du Syndicat mexicain des travailleurs de l'électricité (SME), il y a plus de trois ans à fonder un parti politique de travailleurs. Le gouvernement de Felipe Calderón (2006-2012), gouvernement du PAN, a procédé, le 11 octobre 2011, à l'extinction de la compagnie Luz y Fuerza du Centre (à ce moment-là la deuxième compagnie publique d'électricité), au licenciement de ses 44 000 travailleurs affiliés au SME et à l'annulation de leur convention collective. Ce coup très dur a conduit la direction syndicale non seulement à impulser une mobilisation, qui dure depuis cinq ans déjà, mais en plus à prendre des initiatives comme celle d'appeler à fonder un parti politique de travailleurs, l'OPT. Celle-ci se trouve devant un défi important face à la guerre économique et sociale que développe le régime du PRI-PAN, au compte des intérêts impérialistes, contre la nation mexicaine. ■



Julius Malema.

## AFRIQUE DU SUD Chaos au Parlement lors des questions au président Zuma

Le 21 août dernier, le Parlement sud-africain a été évacué pour faire taire les députés du parti fondé par Julius Malema (Les Combattants pour la liberté économique, Economic Freedom Fighters, EFF), qui interrogeaient le président Jacob Zuma sur les dépenses somptuaires engagées par l'Etat pour « sécuriser » sa résidence privée. Refusant d'obéir aux injonctions de la présidente du Parlement, les députés de l'EFF sont restés debout en scandant

« Rends l'argent, rends l'argent », à l'adresse du chef de l'Etat. La présidente de l'Assemblée, Baleka Mbete, leur a ordonné de quitter l'hémicycle, mais ils ont refusé. Baleka Mbete a appelé la sécurité pour les évacuer, tandis que les députés des autres partis quittaient la salle, de même que le président Zuma. La présidente a finalement suspendu la séance. L'EFF est un parti né de l'expulsion de Julius Malema de l'ANC. Il prône la nationalisation des mines et l'expropriation des grands propriétaires terriens blancs. Il a obtenu plus d'un million de voix et 25 sièges sur les 400 de l'Assemblée nationale aux élections du 7 mai dernier.



Bangui, 21 août 2014.

## CENTRAFRIQUE Manifestation à Bangui contre l'armée française

Le 21 août dernier, plusieurs milliers de personnes ont manifesté à Bangui contre la présence militaire française en Centrafrique, après des heurts les deux jours précédents, dans un quartier populaire de la capitale. Hommes, femmes et enfants ont marché sur plusieurs kilomètres, depuis le quartier PK5 jusqu'au siège de la Minusca (représentation de l'ONU). Aux cris de « Hollande criminel », ils entendaient exprimer leur mécontentement contre l'armée française qu'ils accusent de harcèlement contre les musulmans. Les manifestants brandissaient des pancartes en carton dénonçant l'opération militaire française Sangaris et la force européenne Eufor (qui compte une importante composante française) : « Nous sommes toujours victimes de la France », accusait l'un de ces écrivains. Des heurts ont opposé, les 19 et 20 août, des soldats français aux habitants du PK5, faisant au moins cinq morts et près de quarante blessés, d'après une source hospitalière. « Nous n'avons plus besoin des Français ici. Qu'ils s'en aillent. Ils sont la cause de tous nos malheurs », clamait un manifestant, Ashta Ibrahim.



« Pemex n'est pas à vendre ! » Sur les murs du Sénat, à Mexico, il y a un an, les manifestants venus soutenir la candidature de López Obrador, avaient laissé ce message explicite.

(1) L'*ejido* est constitué de terres qui sont la propriété de l'Etat mais dont l'usufruit individuel passe de pères en fils depuis de longues générations.

(2) Compagnie publique d'exploitation du pétrole.

(3) PRI, Parti révolutionnaire institutionnel, colonne vertébrale politique de l'Etat depuis quatre-vingts ans.

(4) PAN, Parti d'action nationale, parti catholique, le plus pro-impérialiste du régime, fondé en 1936 contre la politique du gouvernement de Cárdenas.

(5) PRD, Parti de la révolution démocratique, fondé en 1988 par le fils du président Cárdenas, qui avait rompu avec le PRI. Le PRD se proclame défenseur de Pemex.

(6) MORENA, Mouvement de régénération nationale, organisé par le dirigeant Andrés López Obrador, candidat à l'élection présidentielle en 2006 et 2012 pour le PRD, dans lesquelles il a obtenu 15 millions de voix et a été victime, chaque fois, de la fraude électorale. Dans la dernière période, López Obrador a rompu avec le PRD pour constituer son propre parti. Il se réclame également de la défense de la richesse pétrolière.

## Brésil

Entretien avec Adriano Diogo, député d'Etat à São Paulo, membre du Parti des travailleurs (PT)



# 50 ans après le coup d'Etat, le combat pour la vérité sur les crimes de la dictature

**L**e 31 mars 1964, l'armée brésilienne, sous le commandement du maréchal Castelo Branco, entreprend un coup d'Etat qui renverse la Deuxième République et son président élu João Goulart. Les chefs militaires ont justifié ce coup d'Etat, en prétextant la « menace communiste ». Mais en réalité, ils ont été poussés à prendre les commandes du pays en vertu d'une doctrine de sécurité nationale formée sous l'influence des Etats-Unis et, accessoirement, de la France. Installés au pouvoir, les putschistes ont aussitôt signé plusieurs actes institutionnels, aboutissant, avec l'acte institutionnel n° 5 de 1968, à la suspension de la Constitution de 1946, la dissolution du Congrès, la suppression des libertés individuelles et l'instauration d'un Code de procédure pénale militaire qui autorisait l'armée et la police à arrêter, puis à emprisonner, hors de tout contrôle judiciaire, tout « suspect ». Ce régime de terreur se solda par des milliers d'arrestations de jeunes, de militants, de syndicalistes, des centaines de disparus. Avec, notamment, l'opération Condor, inspirée et organisée par l'impérialisme américain, ce régime se fera en même temps le complice des dictatures sanglantes qui sévirent à l'époque sur tout le continent, en Argentine, en Bolivie, au Chili...

Ces années de plomb dureront jusqu'en 1985, jusqu'à ce que s'effondre la dictature sous les coups de boutoir du mouvement renaissant de la jeunesse et de la classe ouvrière.

**Tu fais partie de la « commission de vérité », qui porte sur les actes de la dictature militaire au Brésil. Pourrais-tu nous parler du travail fait par cette commission pour que sorte de l'ombre la vérité sur cet épisode tragique ?**

Je travaille dans la commission des droits de l'homme sur cette partie des droits de l'homme appelée « commission de vérité ».

Je préside à São Paulo la commission de vérité portant sur la période de l'histoire du Brésil qui va de 1964 à 1985. Vingt et un ans de régime d'exception, de dictature, durant lesquels de nombreuses personnes sont mortes et sont toujours portées disparues, et dont la répercussion politique, sociale et institutionnelle persiste encore de nos jours.

**Quels sont le rôle et l'activité de la commission de vérité ?**

La section que je préside a pour objectif de rechercher près de 423 morts, victimes de la dictature. Presque la moitié d'entre eux sont toujours portés disparus. Nous voulons faire jaillir la lumière sur ces morts et disparus du Brésil pendant la période de la dictature, pour fait de résistance politique. Depuis qu'ont commencé les travaux de la commission de vérité, ce sont plus de soixante-treize nouveaux cas qui ont été dénoncés et sur lesquels nous faisons des recherches. Il faudra également faire la lumière sur les meurtres de paysans, d'Indiens... Mais pour l'instant, nous nous concentrons sur les morts et disparus de la résistance politique. Si



La présidente brésilienne, Dilma Rousseff, lors de son arrivée à la session du Sénat à Brasilia, le 27 août 2014.

nous parvenons à avancer là-dessus, tout le reste suivra. Voilà ce que je fais dans la commission de vérité.

**Avant que nous commençons cet entretien, tu m'as parlé de continuité des institutions de la dictature, malgré la fin du régime en 1985. Peux-tu préciser ?**

La politique au Brésil, aujourd'hui, reste entièrement dominée par l'appareil répressif. Des dizaines de mil-

liers de jeunes, de Noirs, sont injustement emprisonnés. Des militants ouvriers ou sans terre, sont assassinés. C'est terrible !

Des dirigeants du PT sont emprisonnés aujourd'hui. Ils ne le sont pas par erreur.

La dictature recourait aussi aux tribunaux. Les dictateurs, pour légitimer leurs actes d'exception, avaient leurs tribunaux, leurs greffes où ils légalisaient leurs actes d'exception.

Chez nous, la police est militarisée. Qu'est-ce que cela veut dire ? La police et l'armée suivent la même doctrine dite de « l'ennemi intérieur ». C'est-à-dire que pour les policiers, pour les institutions, le peuple représente l'ennemi. C'est-à-dire que le peuple est l'ennemi.

Au Brésil, où la peine de mort n'existe pas, des travailleurs, des militants, des jeunes sont purement et simplement assassinés en toute impunité. De même qu'aucun tortionnaire du passé n'a été poursuivi, chaque fois qu'un policier, qu'il soit civil ou militaire, commet un assassinat, il est protégé au nom de la légitime défense de l'Etat brésilien. Car il défend la « loi ».

Il y a besoin de donner un nouvel ordonnancement juridique aux institutions de l'Etat, car aujourd'hui, elles sont totalement discréditées. Personne ne croit plus en elles.

**Comment y parvenir ?**

Il faut qu'il y ait une réforme globale des institutions.

La Constitution faite au Brésil, en 1988, à la fin de la dictature, est aujourd'hui morte. Le modèle est caduc. De 1988 à 2014, ce sont vingt-six ans de cette Constitution, alors qu'elle a été conçue comme une Constitution « tampon », provisoire. Quelle est la plus grande erreur de cette Constitution ?

Un homme n'est pas une voix. Un citoyen n'égale pas une voix. Il y a des régions où le vote d'une personne vaut dix, alors qu'ailleurs il vaut un. Cela n'est pas la démocratie.

Où se trouve la plus grande concentration du pouvoir au Brésil ? Dans les régions les plus arrières où l'oligarchie rurale est prédominante. Et ces régions à faible concentration de population ont le même pouvoir, ou dix fois plus de pouvoir, que les régions urbaines, où se trouve la plus grande concentration de la classe ouvrière.

**Pour revenir sur cette continuité : jusqu'à l'an dernier, l'armée commémorait le coup d'Etat dans les casernes. Explique-nous cela.**

Le coup d'Etat militaire au Brésil s'est produit le 31 mars 1964. En cette année 2014, pour la première fois en quarante-neuf ans consécutifs, au 50<sup>e</sup> anniversaire du coup d'Etat, il a été interdit d'organiser dans les casernes des cérémonies militaires d'hommage au coup d'Etat. Pour la première fois ! Depuis cinquante ans !

**Et aucun gouvernement depuis 1985 n'a remis cela en cause ?**

Jamais personne n'y a touché. Pas plus les gouvernements du PT que les autres. Le fait que cela ait cessé cette année est largement à mettre au compte de notre commission. Le fait de l'avoir instauré a exercé une pression politique dans la société brésilienne, pour que cette année, la présidence de la République, le gouvernement brésilien, ne permettent pas la commémoration du coup d'Etat dans les unités militaires et de police !

**Dilma Rousseff, présidente du Brésil, du PT, a déclaré vouloir respecter les accords, en particulier la loi d'amnistie, qui empêche le châtimement des tortionnaires et assassins de la dictature. Tu es d'accord avec cela ?**

Non, je ne suis pas d'accord. Car si elle fait cela, elle qui a été dans la résistance, courageuse, torturée, et qui a eu un comportement extrêmement correct, elle ne va jamais savoir comment ses camarades sont morts. C'est une déclaration malheureuse. C'est tout. J'espère que c'était une déclaration formelle. Car c'est elle qui a créé la commission de vérité, qui a été l'acte le plus important de son gouvernement.

Lorsqu'elle a été candidate à la présidence de la République, sa biographie a été utilisée contre elle, comme si elle était une criminelle.

Qui a commis le crime ? C'est celui qui l'a arrêtée, celui qui l'a torturée ! Il n'y a aucun accord possible entre la victime et le bourreau. La loi d'amnistie a été adoptée avec une différence de cinq voix en 1979, dans un Congrès assiégé par les militaires, dans un Congrès dont un tiers des sénateurs étaient désignés par les militaires. Elle a été ratifiée par la Cour suprême. Il n'y a pas eu et il n'y aura jamais d'accord là-dessus.

Propos recueillis par Jean-Pierre RAFFI ■

## Une réunion d'étudiants brésiliens à Paris



**L**a présidente brésilienne, Dilma Rousseff, poussée par la chaleur des manifestations massives de juillet 2013, avait annoncé que la réforme politique était nécessaire et que le moyen d'y parvenir était la convocation d'une Assemblée constituante.

La pression de la coalition gouvernementale et parlementaire a fait qu'elle a reculé, le lendemain, sur cette déclaration ; la Cour suprême (STF), appuyée par l'Association des avocats brésiliens et une grande partie de la presse, réaffirmait la légitimité de la Constitution héritée de la dictature.

Or la réforme politique est la mère de toutes les réformes indispensables au Brésil. Cette réforme ne peut passer que par une Assemblée constituante. En novembre 2013, des organisations syndicales, populaires, se sont rencontrées pour faire avancer cette bataille.

Elles ont décidé d'organiser elles-mêmes un plébiscite populaire. La

date retenue est celle de la première semaine de septembre 2014, un mois avant les élections présidentielle et législatives.

C'est dans ce cadre que s'est constitué, à Paris, un comité pour le plébiscite impulsé par les militants du Parti des travailleurs du Brésil, rassemblant étudiants et travailleurs brésiliens. Une réunion pour présenter ce comité a eu lieu à la Cité internationale universitaire, à Paris, courant août.

La discussion a notamment abordé une question centrale : pourquoi la réforme politique, qui conditionne toutes les autres réformes, ne peut passer par le Congrès (*le Parlement* — *NDLR*) mais exige l'expression de la souveraineté de la nation à travers une Assemblée constituante exprimant la voix du peuple brésilien.

Ce sont des questions vitales : — une voix pour un électeur, quelle que soit la circonscription ; — la suppression du Sénat représentant l'oligarchie qui s'oppose depuis toujours à toutes les réformes pro-

gressistes, comme la réforme agraire ; — la fin du financement des élections par les grandes entreprises, y compris les multinationales ;

— l'organisation des élections sur liste, et non sur des individus. Ces quatre exigences ont semblé évidentes aux étudiants réunis. Il n'y a pas de démocratie, ouvrant la voie à la souveraineté, sans cette réforme institutionnelle.

Les étudiants présents ont été passionnés par cette discussion. La réunion a impulsé de nouvelles activités du comité.

Le 12 août, il y a eu une diffusion à la porte du consulat et de la Maison du Brésil, avec de nombreuses discussions. Du 1<sup>er</sup> au 7 septembre, le comité va mettre à disposition des urnes pour le vote des Brésiliens à Paris. Les urnes sont prévues dans plusieurs endroits, comme en face du consulat du Brésil à Paris, à la fête de la Madeleine, dans les locaux d'organisations de Brésiliens à Paris, devant des églises.

Correspondant ■